

COMMUNE DE VILLAROGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix décembre deux mille vingt-quatre à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 5 décembre 2024.

Présents :

Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine

MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Absents : Mme BOULANGEAT Mégane, M. CHARDON Maurice, COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur Cerise Jérôme

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 7 novembre 2024 qui est adopté à l'unanimité

Délibération 2024 125 - Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur un bien situé au Pré cadastré B n° 887, 888 et 1857 d'une contenance de 7 a et 02 ca

Délibération 2024 126 - Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur un bien situé à la Bonneville cadastré A n° 1183 d'une contenance de 1a 87ca

Délibération 2024 127 - Droit de préemption

Annule et remplace la délibération n°2024/112 du 29 octobre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien situé à Villaroger cadastré C n° 479 d'une contenance de 22 ca,

Délibération 2024 128 Convention d'occupation du domaine public communal pour la pose de deux SPA sans aménagement au Pré Derrière – EMPRIN Coline et Ophélie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la convention d'occupation du domaine public pour la pose de deux SPA au Pré Derrière avec Mesdames EMPRIN Coline et Ophélie, rappelle le tarif d'occupation du domaine public fixé à 1,60€/m²/mois, soit 10m² x 1,60€ x 12 mois = 192€, précise que les SPA seront mis en place sans aucun aménagement sur le domaine public et devront être impérativement enlevés à la date de fin d'occupation du domaine public communal soit au 14 décembre 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération 2024 129 - Convention de prestation de services – Zone des Pravets

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la zone à construire aux Pravets inscrite dans le PLU.

Il soumet une convention de prestation de services proposée par la SAS Ferary Exclusive Immobilière qui s'engage à faire bénéficier et à transmettre à la commune de Villaroger son savoir faire et son expérience dans le développement et l'activité d'aménageur local

Un coût forfaitaire de 30 000 euros hors taxes est proposé pour cette prestation pour environ 200 heures de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepté la convention avec la SAS Ferary Exclusive Immobilière pour un coût forfaitaire de 30 000 € HT et autorise M. le Maire à signer cette convention.

Délibération 2024 131 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état des produits irrécouvrables, que la trésorerie de Moutiers n'a pu mettre en recouvrement, pour un montant de 751,62 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées par le comptable du Trésor

Délibération 2024 132 - Décision modificative n°4 du budget principal 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget général 2024 de la Commune de la façon suivante :

En section d'investissement

Opération 101 compte 231	+ 71 339,54	Opération 029 compte 2157	+ 3 300,00
Opération 052 compte 231	+ 1 300,00	Opération 111 compte 231	- 75 939,54

Délibération 2024 133 - Emprunts bancaires pour les travaux eau et assainissement 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recourir à 2 emprunts pour assurer le financement des travaux de réseaux humides aux hameaux de la Savine et au Pré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité décide de choisir les offres de prêt de 148333 euros chacun du Crédit Mutuel sur 25 ans à un taux fixe d'intérêts de 3,65 % par an et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ces emprunts.

Délibération 2024 134 - Remboursement de frais de déplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de rembourser à M. Chardon Maurice les frais engendrés par ces déplacements pour un montant de 205,00 euros.

Délibération 2024 135 - Convention avec SAF HELICOPTERES relative aux secours hélicoptérés pour la saison hivernale 2024-2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour la saison 2024–2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles et établit que le tarif prenant en compte la variation du prix du carburant sera calculé chaque début de mois à partir du tarif initial de 76,42 € HT par minute.

Délibération 2024 136 - Définition des frais de gestion des secours hélicoptérés sur le domaine skiable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la majoration de 20% de frais de gestion sur chaque secours hélicoptéré et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente.

Délibération 2024 137 - Convention pour exécution des vols de déclenchements préventifs d'avalanches par grenadage hélicoptéré – Société HBF France

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec la Société HBG France pour l'exécution de vols de déclenchements préventifs d'avalanches par hélicoptère et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Délibération 2024 138 - Convention d'occupation d'un local appartenant à la commune

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention d'occupation du chalet bois entre la Commune et l'ESF d'Arc 2000 pour la saison 2024/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la convention d'occupation du chalet pour la saison d'hiver 2024/2025 pour un montant de la location fixé à 1500€ pour la saison et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération 2024 139 - Convention de mise à disposition du stade de Villaroger entre ADS et l'association sportive de Villaroger pour la saison hivernale 2024-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention de sous-occupation du domaine skiable par laquelle ADS consent à l'Association sportive de Villaroger la mise à disposition temporaire et précaire d'une partie de la piste de Sollière pour la saison d'hiver 2024/2025.

Le Conseil Municipal réitère sa demande de maintien du stade sur la piste de Solliet.

Délibération 2024 140 - Dissolution du SAHI

Par délibération en date du 28 juin 2024, les élus de la CCHT ont décidé d'exercer en intégralité sur le territoire de la Haute Tarentaise les compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans ce même cadre, les élus ont acté la dissolution du Syndicat d'Assainissement de la Haute Isère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la dissolution du SAHI à compter du 31 décembre 2024

Délibération 2024 141 - Convention de mise à disposition de service pour la collecte des encombrants Commune / Communauté de communes de Haute Tarentaise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la convention de mise à disposition de service pour la collecte des encombrants avec la communauté de communes de Haute Tarentaise, pour l'année 2025.

Délibération 2024 142 - Mise en souterrain partielle de la ligne à 63 000 volts Les Brévières – Viclaire sur la commune de Villaroger

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de mise en souterrain partielle de la ligne à 63 000 Volts Les Brévières – Viclaire, l'aire d'étude ainsi que le fuseau proposé pour les liaisons souterraines ont été validé par la DREAL AURA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, n'a pas d'observation sur les dispositions envisagées pour la mise en souterrain partielle de la ligne à 63 000 Volts Les Brévières – Viclaire

Délibération 2024 143 - Adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités proposé par le cdg73 et le cdg69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à l'unité Conseil en droit des collectivités du CDG69

Délibération 2024 144 - Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances, pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2025.

Délibération 2024 145 - Remboursement de frais de mission

Monsieur le Maire quitte la salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rembourser à M. Alain EMPRIN les frais engendrés par sa mission pour un montant de 83,70 euros.

Délibération 2024 147 - Remboursement de frais de déplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de rembourser à Monsieur Alain Emprin les frais engendrés par ces déplacements de l'année 2024 pour un montant de 1 398,65 euros.

Délibération 2024 146 - Travaux de mise en séparatif, renouvellement du réseau eau potable et enfouissement des réseaux secs au hameau de la Savine – Approbation de nouveaux prix

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de mise en séparatif, de renouvellement du réseau eau potable et d'enfouissement des réseaux secs au hameau de la Savine des nouveaux prix sont à prendre en compte pour des opérations non prévues dans le marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les tarifs proposés

Reprise mur des Pises (forfait) 12 629,60 € HT

Couvertine en béton armé (par ml) 135,00 € HT

Aiguillage de fourreau (par ml) 3,00 € HT

Alimentation provisoire entrée des Pises (forfait) 1797,50 € HT

Prix forfaitaire pour l'alimentation électrique provisoire suite à la dépose d'un poteau : 1 670 € HT

et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

Questions diverses

Le Secrétaire,
Jérôme CERISE



Le Maire,
Alain EMPRIN

